

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit novembre, à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

Présents : Madame DA COSTA Maryse
 Messieurs ADAMO Jacques
 FORTIN Jean-Luc
 LA BRETONNIERE Laurent
 OFFRETE Jean-Yves (secrétaire de séance)

Absents excusés : Messieurs Stéphane BURGEVIN (pouvoir à Christine Dubois)
 Jean-Pierre BADIE (pouvoir à Jacques Adamo)
 Sylvain UBERSFELD,
 Madame Sandrine CHEZZI

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25/09/2009

Compte-rendu de la séance du 25 septembre 2009 : accepté à l'unanimité

2°) DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA CLET (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner 2 délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges à la Communauté de Communes.

Elus à l'unanimité :

Christine DUBOIS – Maire – 14 rue des Templiers
Jean-Luc FORTIN 5 rue du Chant de l'Alouette

3°) NOUVELLE ADHESION AU TRANSPORT SCOLAIRE SUD ESSONNE – DELIBERATION

Considérant les demandes d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne formulées par la commune de Méréville

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1 : approuve l'adhésion de la commune de Méréville

Article 2 : la présente délibération sera adressée :

à Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes

à Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne.

4°) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL 2009

Madame le maire informe qu'une demande de prêt a été établie auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat d'une camionnette neuve de marque Citroën. Cet emprunt de 16 000 € est remboursable sur 5 ans au taux fixe de 3.17 % et permet de ne pas utiliser l'emprunt contracté pour les travaux à venir sur la continuité de la déconnexion des eaux pluviales.

Le prix d'achat de la camionnette s'élève à 27 402.21 €(attelage + Kit bois compris) moins une remise exceptionnelle - une remise prime verte - remise de l'Etat prime à la casse (- 8 700 €). **Coût réel de la camionnette de 18 702.20 €**

D'autre part elle informe le conseil que des décisions modificatives sont nécessaires aux chapitres 11 (charges à caractère général) et 12 (charges de personnel) afin d'ajuster le budget en prenant des crédits sur le compte dépenses imprévues.

Le conseil municipal prend la délibération suivante :

« Madame le maire informe le conseil de la nécessité de racheter une camionnette et d'inscrire au budget d'investissement la somme de 20 000 € au compte 2182.

Les recettes d'investissement étant suffisantes, il n'est pas nécessaire de prendre cette somme sur un compte de dépenses d'investissement.

D'autre part en dépenses de fonctionnement, les crédits inscrits au chapitre 11 et chapitre 12 charges du personnel sont insuffisants pour couvrir certaines dépenses et propose de prélever la somme de 7 000 € sur les dépenses imprévus du compte 022.et créditer les comptes suivants :

<i>Cte 60632 (fourniture de petits équipements)</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Cte 60633 (fournitures de voirie)</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Cte 61551 (entretien du matériel roulant)</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Cte 6411 (personnel titulaire)</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Cte 6413 (personnel non titulaire)</i>	<i>1 000 €</i>

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives au budget communal. »

5°) DELIBERATION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'ADJOINT POUR DES ACTES ADMINISTRATIFS – ACCORD POUR CONFIER LES PROCEDURES AU CABINET BASSE-EXPRO

Madame le maire demande au conseil municipal que les cessions de parcelles réalisées via un acte administratif reçu par le Maire agissant en tant qu'Officier Ministériel (à la place du Notaire) soient signées par l'adjoint Monsieur Jean-Luc FORTIN afin d'être publiées aux hypothèques pour être opposable aux tiers.

Elle demande également que les procédures soient confiées au cabinet BASSE-EXPRO et précise que les coûts pratiqués par BASSE-EXPRO sont valables jusqu'au 31/12/2010 :

- En partant de l'état parcellaire, recherches aux hypothèques d'Etampes des propriétaires réels ou indivisaires, des origines de propriété : 141 €HT par parcelle cadastrale
- Négociations d'accords amiables pour acquisitions ou servitudes : 335 €HT par accord recueilli
- Rédaction des actes administratifs, signatures par les propriétaires, par Mr FORTIN, authentification par Mme DUBOIS – Maire : 366 €HT par acte administratif
- Publication des actes aux hypothèques, obtention des réquisitions hypothécaires, préparation des dossiers de paiement : 172 €HT par dossier acte.

« Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à recevoir les actes administratifs des diverses cessions qu'il pourra y avoir sur le territoire de la commune
- Autorise l'adjoint Mr Jean-Luc FORTIN à signer les documents correspondants afin qu'ils soient publiés aux hypothèques
- Confie le traitement de ces procédures au cabinet BASSE-EXPRO (recherches de propriétés, rédaction des actes...) et accepte le bordereau des prix tel que décrit ci-dessus. »

6°) DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION RESIDUELLE DE MAUCHAMPS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE ST YON

Madame le maire donne lecture du courrier du Maire de St YON évoquant les frais engagés par sa commune dans le cadre de la garderie périscolaire.

Ces frais s'élèvent à 2 674.34 € (après soustraction des parts parentales) pour l'année 2008/2009.

« Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour une participation aux frais engagés pendant l'année scolaire 2008/2009 soit 2 674.34 € et précise que pour l'année 2009/2010 la commune participera au frais de la même manière. »

7°) EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE + CONTRAT

Madame le maire fait part au conseil que la charge de travail concernant le traitement du courrier, et l'élaboration des dossiers sont en augmentation et propose d'étendre les horaires d'ouverture de la mairie le lundi matin de 9H à 12H et le mercredi de 14H à 18H.

Madame le maire justifie également cette proposition par le fait que Mauchamps est une des seules municipalités de la Communauté de Communes à ne pas être ouverte tous les jours.

Ces 6 heures supplémentaires d'ouverture seront assurées par la personne qui assure le transport scolaire sur St Sulpice/St Yon et actuellement titulaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi en tant qu'accompagnatrice scolaire. Un contrat de travail d'agent administratif devra être établi.

Jean-Yves OFFRETE considère que cette mesure ne va pas dans le bon sens pour le budget communal car un certain nombre de compétences qui étaient assurées et financées auparavant par les communes le sont maintenant par l'intercommunalité, ce qui devrait conduire au contraire à réduire les tâches administrative en charge de la mairie. D'autre part, les demandes de passeport ne sont déjà plus traitées en mairie et ce sera bientôt le cas des cartes d'identité.

Christine DUBOIS et Jean-Luc FORTIN répondent qu'effectivement cela serait logique mais ils constatent que ce n'est pas le cas et qu'ils doivent assurer une charge de travail croissante concernant notamment le courrier et les dossiers de la Communauté de Communes à traiter.

Jean-Yves OFFRETE demande également si cela correspond à une demande des habitants de Mauchamps.

Maryse DA COSTA répond sur ce point que les personnes rentrant chez elles après 19H ont des difficultés pour leurs démarches en mairie.

Le conseil adopte la proposition : 7 voix POUR 1 voix CONTRE

8°) QUESTIONS DIVERSES

Extension Base Intermarché : Madame Le Maire informe le conseil qu'une nouvelle version du projet a été présentée (ce jour) par ITM lors d'une réunion à Etrechy.

La nouvelle implantation proposée est située maintenant principalement coté Mauchamps avec un prolongement important sur Boissy sous Saint Yon (qui fait partie de la communauté de commune de l'Arpajonais). L'implantation côté Chamarande étant réduite par rapport au projet précédent.

Elle précise qu'il a été demandé à ITM une présentation du projet en 3D ainsi qu'un projet d'implantation du nouvel échangeur pour janvier 2010 afin d'en informer la population.

Commission d'urbanisme : Jean-Yves OFFRETE demande qu'une réunion de la commission d'urbanisme soit organisée courant Janvier pour élaborer des propositions d'aménagement rue Saint Eloi comme cela a été évoqué lors du précédent conseil municipal.

Séance levée à 21H 35